

TARIFS DES REDEVANCES EXTRA AÉRONAUTIQUES **2012**

applicables à compter
du 1^{er} janvier 2012





Sommaire

VOS CONTACTS AÉROPORT	p.3
PLAN DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE	p.4
1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES	p.5
1.1- Règles d'exigibilité et de garantie des créances	p.5
1.2- Recouvrement des créances	p.5
1.3- Application de la TVA	p.5
1.4- Règlement des factures	p.6
2- TARIFS DES REDEVANCES DOMANIALES	p.7
2.1- Terrains	p.7
2.2- Aérogare commerciale	p.7
2.3- Aérogare d'aviation d'affaires	p.7
2.4- Installations dans la zone de fret	p.7
2.5- Autres installations	p.8
3- TARIFS DES CHARGES LOCATIVES	p.9
3.1- Electricité	p.9
3.2- Confort climatique	p.9
3.3- Chauffage	p.9
3.4- Eau	p.10
3.5- Charges pour parties communes	p.10
3.6- Collecte et traitement des déchets	p.10
3.7- Téléphone (réseau interne)	p.10
3.8- Fourreaux	p.10
4- TARIFS DES PARCS AUTOS	p.11
5- TARIFS DES AUTRES PRESTATIONS	p.12
5.1- Loueurs de voitures	p.12
5.2- Centre Affaires	p.12
5.3- Salon « La Croix du Sud »	p.13
5.4- Image service à distance	p.14
5.5- Prestation informatique	p.14
5.6- Consigne	p.14
5.7- Equipements de communication VHF	p.14
5.8- Antenne hertzienne	p.14
5.9- Prises de vue	p.15
5.10- Autres redevances	p.15



Vos contacts aéroport

	Téléphone	Fax	e-mail
Demande de locaux et terrains			
Marie-Hélène BORDENAVE-BOUVARD	05 61 42 45 54	05 61 42 45 58	mh.bordenave@toulouse.aeroport.fr
Redevances et charges locatives			
Anne-Marie ANGELY	05 61 42 45 59	05 61 42 45 58	gestion-locative@toulouse.aeroport.fr
Marie-Laure CIREFICE	05 34 61 83 20		
Pascal SAMPIERI	05 61 42 44 46		
Maude BEAUJOINT	05 61 42 45 06		
Salon La Croix du Sud et Centre Affaires			
Thierry SCHWOERER	05 61 42 44 16	05 34 61 80 52	t.schwoerer@toulouse.aeroport.fr
Redevances commerciales			
Angélique VERNOST	05 34 61 80 13	05 61 42 45 58	avernost@toulouse.aeroport.fr
Comptabilité (recouvrement des créances)			
Christian JEREMIE	05 61 42 44 12	05 61 42 44 19	c.jeremie@toulouse.aeroport.fr
Parcs et Accès			
	05 34 61 80 31	05 61 42 45 61	leaders-parcs-autos@toulouse.aeroport.fr
Direction Stratégie et Développement			
Jean-Michel SENTENAC	05 61 42 44 41	05 61 42 44 53	jm.sentenac@toulouse.aeroport.fr

SITE INTERNET

Adresse : www.toulouse.aeroport.fr

Rubrique : l'aéroport / professionnels / s'implanter

CORRESPONDANCE

Société Aéroport Toulouse-Blagnac

BP 90103 - 31703 Blagnac Cedex

1 Dispositions générales

Toutes les autorisations d'exercer une activité accordées par la société Aéroport Toulouse-Blagnac, sont consenties sous le régime des autorisations d'occupations temporaires du domaine public de l'Etat.

1.1 - RÈGLES D'EXIGIBILITÉ ET DE GARANTIE DES CRÉANCES

Exigibilité

- Les redevances domaniales sont fixées dans les autorisations accordées par le concessionnaire.
- Les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date d'émission.
- Les réclamations formulées n'ont jamais le caractère suspensif de paiement.

Garantie de paiement des factures

La société Aéroport Toulouse-Blagnac, afin de garantir ses créances, doit s'assurer que son client présente des garanties suffisantes.

Ces garanties correspondent :

- à un dépôt de garantie d'un montant égal au minimum à 3 mois de redevances TTC,
- à la souscription d'une garantie à première demande auprès d'une banque agréée par la société Aéroport Toulouse-Blagnac, si le client ne présente pas de garanties de solidité financière suffisantes. La hauteur de cette caution, égale à un minimum de 3 mois de redevances, sera évaluée par la société Aéroport Toulouse-Blagnac notamment en fonction du volume d'activité du client.

1.2 - RECOUVREMENT DES CRÉANCES

- en cas de retard dans les règlements,
 - les garanties constituées peuvent être appréhendées et les cautions fournies peuvent être mises en cause sur simple mise en demeure du Président du Directoire de la société Aéroport Toulouse-Blagnac.
 - en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 du code générale de la propriété des personnes publiques, les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.
 - la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve le droit d'exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées.
 - la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve en outre le droit de procéder à une coupure des prestations (eau, électricité, téléphone,...).
- Au cas où le règlement n'interviendrait pas, la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve le droit d'engager des poursuites.

1.3 - APPLICATION DE LA TVA

Sauf indication contraire, les tarifs ci-après sont exprimés en hors taxes. La TVA au taux normal s'applique sur l'ensemble des redevances domaniales et commerciales.

1.4 - RÉGLEMENT DES FACTURES

Par virement bancaire auprès de DEXIA CLF Banque

Relevé d'identité bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13148	02940	10760000200	38

Identifiant international :

Numéro de compte bancaire international (IBAN)	Code de l'établissement bancaire (SWIFT)
FR76 1314 8029 4010 7600 0020 038	CLBQFRCCXXX

Par chèque

Libellé à l'ordre de "société Aéroport Toulouse-Blagnac"

2 Tarifs des redevances domaniales

Les tarifs des redevances pour occupation du domaine (hors taxis) sont revalorisés en appliquant la variation annuelle de l'IRL (indice de référence des loyers) entre le 3^e trimestre de l'année n-2 et le 3^e trimestre de l'année n-1. Pour les tarifs des redevances domaniales 2012, la revalorisation est ainsi de 1,90 %.

2.1 - TERRAINS

Terrains affectés privativement	Tarifs
▪ Terrain nu	2,51 € / m ² / an
▪ Terrain viabilisé	5,33 € / m ² / an

2.2 - AÉROGARE COMMERCIALE

Bâtiment n° 5	Tarifs
▪ Redevances	
- Réserve	89,72 € / m ² / an
- bureaux catégorie 1	155,07 € / m ² / an
- bureaux catégorie 2	208,04 € / m ² / an
- surfaces commerciales	257,12 € / m ² / an
- surfaces comptoirs location voitures	285,61 € / m ² / an
▪ Comptoir d'informations et de vente de billets	2 040,12 € / poste / an

2.3 - AÉROGARE D'AVIATION D'AFFAIRES

Bâtiment n°1	Tarifs
▪ Réserve	46,01 € / m ² / an
▪ Bureaux	99,26 € / m ² / an
▪ Surface commerciale	161,48 € / m ² / an

2.4 - INSTALLATIONS DANS LA ZONE DE FRET

Bâtiment n°6 et n°9	Tarifs
▪ Bureaux catégorie 1	136,76 € / m ² / an
▪ Bureaux catégorie 2	141,33 € / m ² / an
▪ Réserves	94,10 € / m ² / an
▪ Magasins	89,98 € / m ² / an

Bâtiment n°28 et n°29	Tarifs
▪ Bureaux de plus de 700 m ²	123,78 € / m ² / an
▪ Bureaux de 60 m ² à 700 m ²	154,63 € / m ² / an
▪ Bureaux de moins de 60 m ²	186,08 € / m ² / an

2.5 - AUTRES INSTALLATIONS

		Tarifs
Bâtiment n° 3	- module sans mezzanine	73 206,61 € / an
	- module avec mezzanine	79 146,49 € / an
Bâtiment n° 4	- bureaux	133,23 € / m ² / an
	- locaux	89,72 € / m ² / an
Bâtiment n° 7	- réserve	89,72 € / m ² / an
Bâtiment n° 16	- bureaux	136,64 € / m ² / an
	- locaux	51,70 € / m ² / an
Bâtiment n° 19	- bureaux	106,70 € / m ² / an
	- locaux	66,71 € / m ² / an
	- hangar	89,98 € / m ² / an
Bâtiment n° 20	- bureaux	122,11 € / m ² / an
	- hangar	52,50 € / m ² / an
Bâtiment n° 21	- bureaux	99,26 € / m ² / an
	- locaux	74,83 € / m ² / an
	- hangar	42,69 € / m ² / an
Bâtiment n° 26	- bureaux catégorie 1	122,82 € / m ² / an
	- bureaux catégorie 2	202,70 € / m ² / an
Bâtiment n° 30	- bureaux	122,11 € / m ² / an
	- locaux	74,83 € / m ² / an
	- hangar	52,50 € / m ² / an
Bâtiment n° 60	- réserves	89,72 € / m ² / an

3 Tarifs des charges locatives et divers

L'estimation des tarifs 2012 des charges liées aux occupations de locaux, terrains ou bâtiments, a été calculée :

- Pour l'électricité, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, sur la base de la régularisation des tarifs 2010 augmentée de l'évolution sur deux ans de l'IRL de 3,84 %
- Pour le chauffage et les charges pour parties communes, sur la base des tarifs 2011 majorés de l'évolution annuelle de l'IRL de 1,9 %.

Les charges locatives font l'objet d'un acompte trimestriel sur la base de l'estimation des tarifs 2012.

La facture de régularisation des tarifs 2012 en fonction des coûts effectifs sera établie en 2013.

3.1 - ÉLECTRICITÉ

L'énergie électrique est facturée suivant deux éléments :

- une facturation au Kw consommé pour les locaux privatifs ayant un compteur propre,
- une facturation au m² pour les locaux n'ayant pas de compteur électrique propre.

Locaux privatifs avec compteur propre

Tarifs (estimation)

0,16 € / KW

Locaux privatifs sans compteur propre

Tarifs (estimation)

▪ Bureaux	27,25 € / m ² / an
▪ Tous comptoirs et back offices	46,01 € / m ² / an
▪ Surfaces utilitaires (locaux, garages, magasins, réserves)	10,52 € / m ² / an

3.2 - CONFORT CLIMATIQUE

Le confort climatique consiste à assurer, dans les bâtiments pouvant être occupés par plusieurs locataires, une régulation de la température en fonction des conditions extérieures.

Locaux privatifs sans compteur propre

Tarifs (estimation)

▪ Bâtiments N° 28 et 29	28,88 € / m ² / an
▪ Autres bâtiments	49,84 € / m ² / an
▪ Réserves du Bâtiment 5	12,46 € / m ² / an

3.3 - CHAUFFAGE

L'énergie thermique est facturée proportionnellement à la surface occupée.

Bâtiments

Tarifs (estimation)

▪ Tous bâtiments	17,52 € / m ² / an
------------------	-------------------------------

3.4 - EAU

La fourniture d'eau est refacturée en fonction de la consommation individuelle relevée sur compteur.

Eau froide	Tarifs (estimation)
	4,58 € / m ³

3.5 - CHARGES POUR PARTIES COMMUNES

Ces charges regroupent les frais inhérents aux surfaces communes (couloir, escalier, ascenseur, sanitaires, abords, etc...).

Valeur estimée (base acompte 2012)

Bâtiments	Tarifs (estimation)
▪ Bâtiments N° 1 - 4 - 19 - 26	18,34 € / m ² / an
▪ Bâtiments N° 5 - 60	53,06 € / m ² / an
▪ Bâtiments N° 9 - 28 - 29	31,94 € / m ² / an

3.6 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

	Tarifs (*) (estimation)
▪ Surfaces	2,61 € / m ² / an

(*) Ces tarifs sont soumis à l'application d'un coefficient de pondération (de 1 à 10) en fonction de l'activité.

3.7 - TÉLÉPHONE (RÉSEAU INTERNE)

Taxe de raccordement d'un poste	Tarifs
▪ Dans l'aérogare (Bâtiment 5)	326 €
▪ Hors aérogare	sur étude et devis
▪ Transfert	sur étude et devis

Frais de fonctionnement	Tarifs
▪ Abonnement par poste intérieur (sur autocom aéroport)	157,64 € / an
▪ Location et entretien d'un poste intérieur	13,62 € / an

3.8 - FOURREAUX

Frais forfaitaire de mise en service	Tarifs
▪ Réalisation d'installations par le titulaire	3 057,00 €
▪ Mise à disposition d'un fourreau ou d'un chemin de câble	1 528,50 €

Redevance annuelle	Tarifs
▪ Droit de passage et mise à disposition de fourreau	6,11 € / mètre linéaire

4 Tarifs des parcs autos

Tarifs en euros TTC

	EXPRESS P0	PROXIPARC P1/P2	ÉCOPARC P5/P6
0 - 30mn	Gratuit	Gratuit	Gratuit
30 mn - 1h	3 €	4 €	4 €
1h-2h	4 €	5 €	5 €
2h-3h	6 €	7 €	7 €
3h-9h	Maxi 3 heures Au-delà, pénalité de 10 € / heure	11 €	9 €
9h-24h		15,50 €	11,50 €
2j		31 €	23 €
3j		46,50 €	32 €
4j		62 €	40 €
5j		77,5 €	31 €
6j		93 €	31 €
7j-9j		95 €	31 €
10j-15j		130 €	60 €
16j-23j		160 €	89 €
23 jours et plus		35 € / semaine suppl.	29 € / semaine suppl.
Abonnements		1 100 € / an 340 € / trim.	610 € / an
Forfait week-end		3-4 jours - 34 € (*)	

Autres abonnements :

Abonnement P5 navigants 285 € / an

Abonnement P4 & fret 265 € / an

(*) voir conditions sur www.toulouse.aeroport.fr

5 Tarifs des autres prestations

5.1 - LOUEURS DE VOITURES

Parcs de proximité loueurs de voitures

Tarifs

Places attribuables dans la mesure des disponibilités

▪ Places Extérieur P1	1 862,39 € / place / an
▪ Places Extérieur P3	1 676,14 € / place / an
▪ Places Intérieur P2	1 949,92 € / place / an

Tarifs

▪ Redevance commerciale	7,90 % du chiffre d'affaires HT
-------------------------	---------------------------------

5.2 - CENTRE AFFAIRES

▪ Le Centre Affaires est ouvert de 07h30 à 20h00 du lundi au vendredi.

▪ 1/2 journée : de 07h30 à 13h30 ou de 14h00 à 20h00.

▪ Les offres packs location incluent :

La location de la salle, l'accès Wi-Fi illimité, le vidéoprojecteur, la collation (boissons chaudes, boissons fraîches, en-cas), les fournitures (bloc-notes et stylos), le stationnement sur les parcs autos de l'aéroport, les appels téléphoniques locaux.

▪ Offre réunion plateaux-repas (de 11h00 à 15h00) :

- Tarif du pack location à la demi-journée + plateaux-repas ou panier repas.

- Réservable au plus tôt 48 heures avant la réunion.

Packs location Centre Affaires

Tarifs

Denomination	Type	Heure	1/2 journée	journée
Armagnac - Mercure A300 - Caravelle - Guppy	Bureau 5 personnes	44 €	98 €	134 €
A400M - Caravelle	Salle 10 personnes		173 €	260 €
A380	Salle 15 personnes		217 €	325 €
Concorde	Salle 35 à 50 personnes		334 €	463 €
Divers matériels	Banque mobile		20 €	

Location de salles

Tarifs

Dénomination	Type	1/2 journée	journée
Aviation d'affaires - Belouga	Salle 20 personnes	124 €	173 €
3 ^{ème} étage Hall C - Salle jaune	Salle 15 personnes	124 €	173 €

Offre restauration - Menus au restaurant le 8 ^e Ciel		Tarifs
Menu Brasserie 1	Entrée / Plat / Dessert / Café	28,50 €
Menu Brasserie 2	Plat / Café	16,50 €
Menu Brasserie Express* *Service garanti en 45 mn	Entrée / Plat / Café / ou Plat / Dessert / Café	22,00 €

Offre restauration - Plateaux repas servis en salle		Tarifs
Plateau repas Plaisir		24,50 €
Plateau repas Gourmand		26,50 €
Plateau repas Dégustation		29,00 €
Plateau repas Express 1* *Commande le jour même		26,50 €
Plateau repas Express 2* *Commande le jour même		29,00 €
Panier repas		14,00 €

5.3 - SALON "LA CROIX DU SUD"

Tranches	Tarifs par passager
de 1 à 100 passagers / an	17,50 €
de 101 à 1500 passagers / an	16,00 €
de 1501 à 3000 passagers / an	15,30 €
de 3001 à 4000 passagers / an	14,41 €
de 4001 à 5000 passagers / an	14,00 €
de 5001 à 7000 passagers / an	12,87 €
de 7001 à 11000 passagers / an	12,35 €
à partir de 11001 passagers / an	11,32 €
Entrée individuelle	15 € TTC

5.4 - IMAGE SERVICE À DISTANCE

Diffusion des vols à l'arrivée et/ou au départ

	Tarifs
Dans l'aérogare commerciale (bâtiment 5)	
▪ Moniteur petit modèle : 1 image (p1)	1 026,46 € / an
▪ Moniteur petit modèle : 2 images (p2)	1 753,46 € / an
▪ Moniteur grand modèle : 1 image (g1)	1 197,51 € / an
▪ Moniteur grand modèle : 2 images (g2)	1 924,55 € / an
A l'extérieur de l'aérogare commerciale	sur étude et devis

5.5 - PRESTATION INFORMATIQUE

	Tarifs
▪ Location d'un PC crews	
Trafic	2 247 € / poste / an
Vente	2 770 € / poste / an
▪ Location d'une imprimante crews	
IER	2 307 € / imprimante / an
OKI	1 251 € / imprimante / an

5.6 - CONSIGNE RELAIS

Tarifs en euros TTC

	Tarifs
	10 €

5.7 - EQUIPEMENT DE COMMUNICATION RADIO VHF

	Tarifs / équipement
▪ Installations à usage privé	600,89 € / an
▪ Installations à usage partagé	1 001,52 € / an
▪ Installations à usage commercial	2 003,04 € / an

5.8 - ANTENNE HERTZIENNE

	Tarifs / équipement
▪ Antenne hertzienne TRX	
Redevance forfaitaire	2 088,37 € / an
▪ Antenne hertzienne UMTS	
Antenne intérieure	2 088,37 € / an
Antenne extérieure	6 265,10 € / an

5.9 - PRISES DE VUE

		Tarifs
Prises de vue photographiques	par jour *	85 €
Prises de vue cinématographiques pour longs métrages	par 1/2 journée	302 €
	par jour *	553 €
Prises de vue cinématographiques pour courts métrages ou télévision	par 1/2 journée	171 €
	par jour *	338 €

* jour = temps de tournage limité à 12h00.

NB : Cette redevance n'est toutefois qu'un droit d'usage des installations ; toute prestation annexe fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

5.10 - AUTRES REDEVANCES

		Tarifs
▪ Traitement des véhicules TT		13,75 € HT par véhicule
▪ Transport de voyageurs : services privés, location de voitures avec chauffeur (grande remise)		1,88 % du chiffre d'affaires HT
▪ Droit de stationnement taxis		395 € HT / an
▪ Forfait accès rue des arrivées (réservée aux professionnels)		919,73 € HT / an



Société Aéroport Toulouse-Blagnac
BP 90 103 - 31703 Blagnac Cedex
Tél. : 0 825 380 000 (0,15 € TTC/min)